



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Etterbeek

Service Aménagement du Territoire -
Urbanisme

Avenue des Casernes, 31/1

B - 1040 BRUXELLES

V/Réf. : 11565(corr. :)

N/Réf. : AA/AH/ETB20258_696_PU_Louis Hap_43

Annexe : /

Bruxelles, le 12/09/2022

Objet : ETTERBEEK. Avenue Louis Hap, 43

Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation et agrandissement d'une maison unifamiliale et construction d'un escalier d'accès au jardin.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 24/08/2022, reçu le 26/08/2022, nous vous communiquons *l'avis émis* par notre Assemblée en sa séance du 07/09/2022.



Objet de la demande et coupe de la situation projetée, joints au dossier

Implantation du bien (© Brugis)

La demande concerne la maison située 43, rue Louis Hap comprise dans la zone de protection du parc Jean-Félix Hap.

Selon la CRMS, les interventions consignées dans demande mentionnée sous rubrique sont sans incidences patrimoniales négatives sur le site classé qui s'étend à l'arrière de la maison. Le projet n'appelle donc pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : csmets@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; bnlemmens@urban.brussels ;
aberry@urban.brussels ; mzvanhaeperen@urbanisme.be ; urbanisme@etterbeek.be ; adandrimont@etterbeek.irisnet.be ;
mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels